

La formation de la colonie polonaise de Rosières, 1922-1929, in Cahiers d'histoire et d'archéologie du Berry, numéro 129, mars 1997, pages 40-51

Philippe RYGIEL

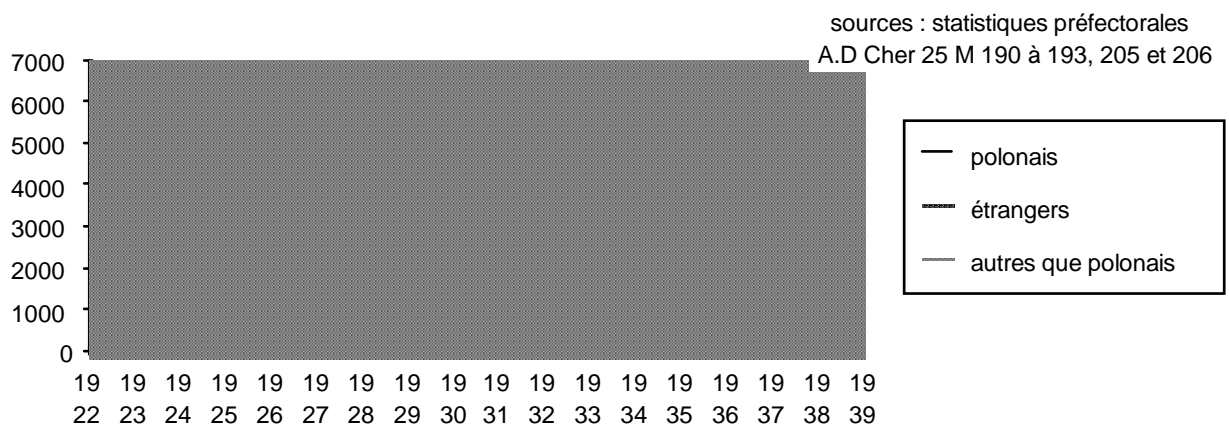
Le Cher fut moins affecté que d'autres départements par la forte immigration qui caractérise l'entre-deux-guerres. Pourtant, quelques noyaux étrangers apparaissent alors, à Beffes ou à Laverdines par exemple, et surtout à Rosières, tout près de Saint-Florent-sur-Cher. On peut trouver là durant les années vingt et trente plusieurs centaines d'étrangers, dont la plupart sont Polonais. Cette concentration, unique par sa taille dans notre région, apparaît surprenante. Aussi voudrions nous dans ce texte tenter de cerner les causes de l'installation sur les bords du cher de cette colonie polonaise<sup>1</sup>.

### I Rosières une exception

Les effectifs de la population étrangère du département du Cher sont assez faibles durant l'entre-deux-guerres [cf. Graphique 1].

Graphique 1<sup>2</sup>

Evolutions des effectifs des populations polonaise et étrangères du Cher 1922-1939



Les étrangers sont un peu plus de 2200 en 1922. Leur nombre augmente durant la période de croissance des années 20, un peu plus rapidement que dans le reste de la France<sup>3</sup>, au point que la population du Cher compte en 1932 près de 7000 étrangers. La grande crise des années 30 provoque une décrue, d'ampleur modeste; jusqu'en 1939 les

<sup>1</sup>Les pages qui suivent sont inspirées de deux travaux que j'ai consacrés aux Polonais de Rosières, une maîtrise, soutenue à Paris IV en 1988 sous la direction de Madame Janine Ponty et une Dea soutenu en 1991 à Besançon sous la direction de Madame Janine Ponty.

<sup>2</sup>Les chiffres utilisés pour la confection de ce graphique sont ceux fournis par les statistiques préfectorales, semestrielles puis annuelles, qui offraient l'avantage, sur les chiffres fournis par les recensements, de relevés plus fréquents. Comme toutes les données chiffrées concernant la population étrangère durant cette période, ces chiffres sont sujets à caution. Ils sous-estiment probablement le phénomène. Cependant, souhaitant ici surtout disposer d'ordres de grandeur, je ne discuterai pas ici leur degré de précision.

<sup>3</sup>Les effectifs de la population étrangère doublent en France entre 1921 et 1931, cf. Jacques Dupaquier (direction): *Histoire de la population française, tome IV*, P.U.F, Paris, 1988, page 106 et suivantes.

effectifs de la population étrangère du département oscillent entre 6100 et 6800. Malgré la progression des effectifs de la population étrangère durant les années vingt, la part des étrangers dans la population du département est, durant toute la période, nettement inférieure à 3%, ce qui est bien inférieur à la moyenne nationale qui frôle les 7% en 1931<sup>4</sup>.

La population étrangère est, dans le Cher, assez dispersée. Une seule concentration importante de population étrangère peut être observée, à Lunery, dans le canton de Charôst: la population étrangère de Lunery dépasse tout au long des années trente 600 individus; le maximum, très supérieur à ce chiffre, est atteint en 1931 avec 1181 individus<sup>5</sup>. Ces chiffres sont exceptionnels dans le contexte du Cher; en effet, les étrangers de Lunery représentent durant cette période entre 10 et 20% de la population étrangère du département<sup>6</sup>.

Cette population est très majoritairement polonaise; entre 1928 et 1939 les Polonais ne constituent jamais moins de 90 % de la population étrangère de Lunery.

## **II Les besoins de main d'oeuvre des entreprises Rosières**

L'existence de cette colonie étrangère -pour utiliser les termes de l'époque- est liée à la présence sur le territoire de la commune des entreprises Rosières, dont l'usine et la cité sont installées à quelque distance du bourg. Cette entreprise, héritière d'une forge semblable à beaucoup de celles que l'on trouve au XIX<sup>e</sup> siècle dans le Berry et le Nivernais<sup>7</sup>, est devenue -sous l'impulsion d'un industriel de l'ouest, Jules Roussel, et de ses successeurs- une des plus importantes entreprises de la région, désormais spécialisée dans la métallurgie de seconde fusion. La volonté de fixer et de contrôler sa main d'oeuvre a incité l'entreprise, durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, à mettre en place un mode de gestion de la main d'oeuvre inspiré de Le Play et de Saint-Simon. De substantiels avantages sociaux - logement bon marché dans la cité ouvrière bâtie aux portes de l'usine, usage d'un jardin, participation à une mutuelle ouvrière couvrant les risques liés à la maladie, caisse de retraite, possibilité de se ravitailler à bon marché à l'économat de l'entreprise - doivent permettre de conserver et d'attirer les meilleurs ouvriers, que la participation aux nombreuses oeuvres patronnées par l'entreprise - ouvroir pour les jeunes filles, fanfare de l'usine pour les hommes - doit moraliser. Si ce paternalisme est loin d'être l'apanage de Rosières<sup>8</sup>, l'usine en fournit un exemple unique dans notre région et particulièrement abouti :

---

<sup>4</sup>idem p 109

<sup>5</sup>La commune de Lunery compte alors 2779 habitants d'après le recensement de 1931.

<sup>6</sup>Ces données nous sont fournies par les statistiques préfectorales des étrangers qui, à partir de 1928, fournissent le nombre d'étrangers de diverses nationalités par commune.

<sup>7</sup>Raymond Robin: *Forges et forgerons du Berry et du Nivernais*, Édition de l'université et de l'enseignement moderne, Paris, 1983

<sup>8</sup> Voir pour un exemple devenu classique, Rolande Trempé: *Les mineurs de Carmaux*, Paris, Éditions ouvrières, 1971.

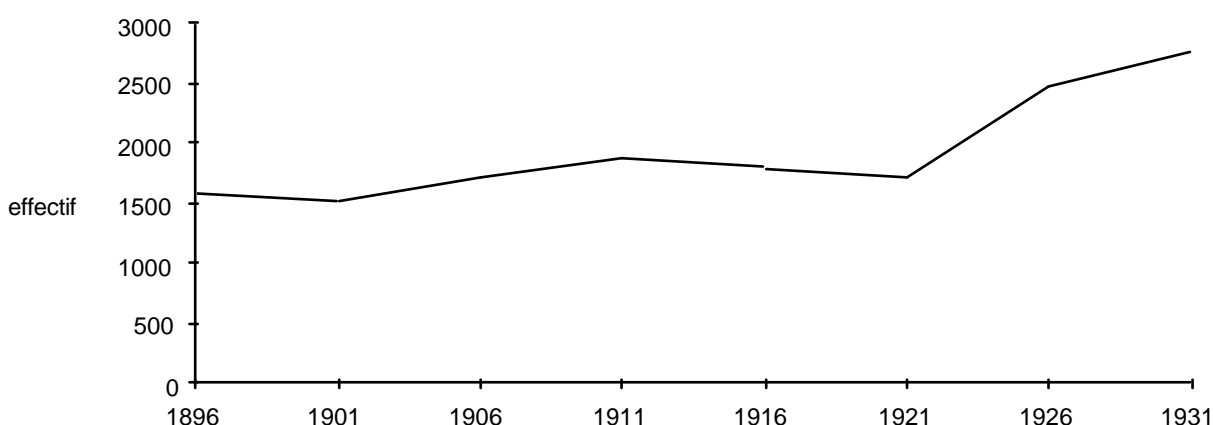
"Elle innove par l'ampleur et la minutie d'un projet global assurant le recrutement la formation, la stabilité et le contrôle des salariés."<sup>9</sup>

C'est cette entreprise, qui, recrutant plusieurs milliers de travailleurs polonais entre 1922 et 1939, est à l'origine de cette concentration insolite de Polonais sur les bords du Cher. Ce recrutement obéit à une logique dictée par les besoins en personnel de l'entreprise.

Les entreprises Rosières, dans un contexte de prospérité générale, connaissent une période de forte expansion après la première guerre mondiale. Grâce en particulier à une politique commerciale agressive et efficace, l'entreprise s'étend, ses camions exposition sont désormais présents un peu partout en France et en Afrique du Nord. Cette expansion entraîne une augmentation importante des effectifs ouvriers employés par la société. Le chiffre de la population de la commune de Lunery aux divers recensements quinquennaux en est un bon indicateur [cf. Graphique 2].

Graphique 2

Population de la commune de Lunery source recensements quinquennaux



La commune compte 1707 habitants au recensement de 1921 et 2779 dix ans plus tard. Or le chiffre de la population de la commune est alors très dépendant de celui des employés de Rosières: en 1931 la cité de Rosières, qui n'abrite que les employés de l'usine et leur famille, comprend 2074 habitants<sup>10</sup>, soit 75% de la population de la commune. Seules des embauches en grand nombre peuvent expliquer cette forte augmentation. Ces embauches doivent être d'autant plus nombreuses qu'à Rosières, comme dans bien d'autres entreprises françaises de l'époque, le turn over est important.

Il était difficile de trouver cette main d'oeuvre sur place. Des facteurs démographiques l'expliquent en partie. Les séquelles de la guerre -"il faut insister sur les conséquences dramatiques de la première guerre mondiale (...) 10% de la main d'oeuvre

<sup>9</sup> Michel PIGENET: " Rosières, l'usine et le village ", *Le Mouvement social* n° 119, avril-juin 1982, pages 33 à 61

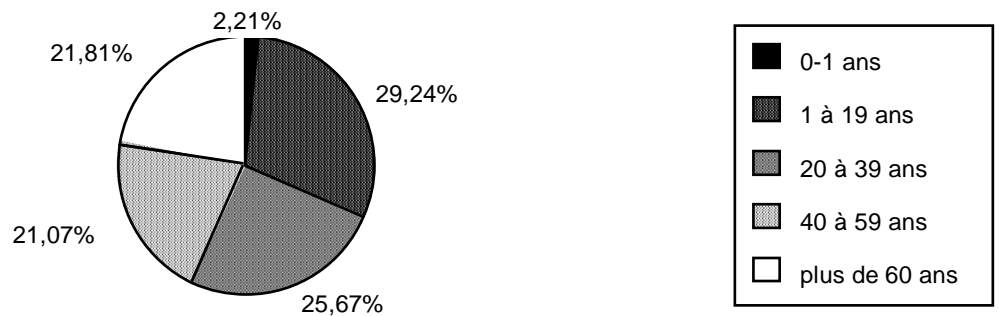
<sup>10</sup>chiffres fournis par l'entreprise

industrielle manquent ainsi à l'appel en 1919 (...) <sup>11</sup> - et les effets de la diffusion des comportements malthusiens, qui sont des phénomènes nationaux, réduisent dans le Cher comme ailleurs les effectifs de la main d'oeuvre potentielle. À cela s'ajoute ici le handicap d'une implantation dans une terre d'émigration. Le département, malgré un solde du mouvement naturel généralement positif, se dépeuple depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il compte 360 000 habitants en 1891, 305 000 en 1921 et 289 000 en 1936 <sup>12</sup>.

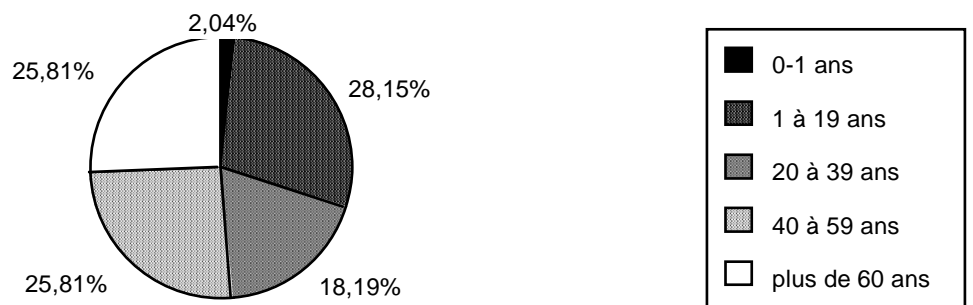
Le canton de Charôst, auquel appartient la commune de Lunery, ne fait pas exception. Entre 1911 et 1921 il perd 12% de sa population, qui passe de 13 600 à 12 000 habitants. Les effets de cette diminution de la population sont encore aggravés par le vieillissement que subit celle-ci. En effet, ceux qui partent ou qui sont morts à la guerre sont de jeunes adultes [cf. graphique 3].

Graphique 3

Composition par âge de la population du canton de Charôst en 1911 d'après le recensement quinquennal



Composition par âge de la population du canton de Charôst en 1921 d'après le recensement quinquennal



La part de la population âgée de 20 à 39 ans passe de 26 à 18% entre 1911 et 1921, pendant que la part des plus de soixante ans passe de 22 à 26%. La diminution des effectifs de la population locale, autant que son vieillissement, provoquent une forte diminution des effectifs de la main d'oeuvre potentielle dans le bassin d'emploi dominé par Rosières.

D'autre part, la main d'oeuvre locale refuse désormais beaucoup des travaux pénibles, dangereux et mal payés, qu'offrent les usines Rosières:

<sup>11</sup>Gérard NOIRIEL: *Les ouvriers dans la société française*, Le Seuil, Paris, 1986

<sup>12</sup>Collectif: *Histoire économique du Cher, 1790-1990*, Centre de recherches et d'études régionales, Bourges, Saint-Amand, 1991

“A partir de [la Première Guerre mondiale], le recrutement de la main d'œuvre robuste et endurante exigée par le travail de la fonderie se trouva à Rosières brusquement tari. L'effectif s'amenuisa progressivement en raison des défections d'ouvriers qui trouvaient aisément des emplois plus agréables. Circonstance aggravante, les ouvriers qui, pour diverses raisons, restaient à l'usine et y faisaient entrer leurs enfants, se refusaient à ce que ceux-ci apprennent d'autres professions que celles d'ajusteur, menuisier, électricien, modelleur, etc.. De sorte que le présent et l'avenir se trouvaient à la fois gravement compromis. C'est ainsi que sur la centaine, sinon plus, de jeunes gens, fils d'ouvriers français de Rosières, qui furent, sur la demande de leurs parents, embauchés depuis 1921, il n'y a, à l'heure actuelle, qu'un mouleur et un émailleur.<sup>13</sup>”

Ce refus d'un travail pénible que l'on acceptait autrefois n'est pas propre à Rosières. La guerre qui permet à beaucoup de "découvrir d'autres mœurs, d'autres possibilités d'existence<sup>14</sup>", fait que désormais, "Personne ne s'estima tout à fait rivé à sa profession<sup>15</sup>". Au même moment, les nécessités de la reconstruction, le développement -souvent impulsé par la guerre- de nouvelles industries offrant de meilleures conditions de travail ou de meilleurs salaires multiplient les possibilités de quitter la cité.

L'entreprise doit alors trouver de la main d'oeuvre à l'extérieur de la petite région qu'elle domine, recourir au travail féminin, ou rendre plus attractives les conditions d'embauches<sup>16</sup>. La direction de Rosières va choisir, et il s'agit bien ici d'un choix, d'utiliser une main d'oeuvre étrangère. Après une période de tâtonnement durant l'immédiat après guerre, son choix s'arrêtera finalement sur la main d'oeuvre polonaise:

"Force fut donc, dès 1922, de recourir à la main d'œuvre étrangère puisque, sans moulage, ni émaillage, ni ébarbage, l'usine ne peut produire quoi que ce soit. Les Nord-Africains furent essayés sans succès : dans la cité ouvrière, ces célibataires furent moralement indésirables; les Portugais ne réussirent pas mieux, faute de pouvoir s'adapter au travail de la fonderie: pas davantage les Russes fuyant le régime bolchevik. Seule la main d'oeuvre polonaise réussit.<sup>17</sup>"

Il nous faut ici expliquer à la fois ce recours à la main d'oeuvre étrangère et la préférence donnée aux Polonais. Il me semble que la volonté qu'a la direction de contrôler sa main d'oeuvre permet d'expliquer le premier point. La direction des entreprises Rosières avait, nous l'avons vu, mis au point une pratique de gestion de la main d'oeuvre ouvrière de type paternaliste. Or, celle-ci est contestée par les ouvriers de l'entreprise au début de ce

---

<sup>13</sup> Rapport du Commissaire spécial de Bourges, 23 décembre 1938, A.D. Cher M 6705.

<sup>14</sup>Philippe Ariès: *Histoire des populations françaises*, Le seuil, Paris, 1971, page 106, première édition 1948

<sup>15</sup>idem

<sup>16</sup>C'est ce que fera Michelin durant la même période confronté à d'énormes besoins de recrutement, l'entreprise pratiquera une politique de hauts salaires, utilisera le travail féminin lui permettant de continuer à recruter essentiellement dans sa région cf. André Gueslin (direction): *Michelin, les hommes du pneu*, Les Éditions de l'Atelier, Paris, 1993.

<sup>17</sup>Rapport du Commissaire spécial de Bourges, 23 décembre 1938, A.D. Cher M 6705.

siècle. La contestation atteint son point culminant en 1906. Une grève très dure éclate, les revendications portent à la fois sur les salaires et l'organisation même de la communauté ouvrière de Rosières. Malgré une répression vigoureuse et le recours à l'armée, cette grève permet la naissance "d'une contestation ouvrière organisée au coeur de l'usine<sup>18</sup>", qui survit à la grève. Après celle-ci une partie des oeuvres de la société sont contrôlées par les ouvriers, ou doublées par des institutions ouvrières. De plus la représentation politique des ouvriers de Rosières n'est plus, après cette date, le monopole de la direction. En 1912 deux socialistes font leur entrée au conseil municipal de Lunery. Au lendemain du premier conflit mondial le climat social se dégrade encore.

"Une vague de grève éclate en mai-juin 1920, qui, dans le Cher revêt une grande ampleur. (...) Le mouvement engendre par endroits une atmosphère quasi révolutionnaire, particulièrement à Vierzon et à Saint-Florent-Rosières. La grève y est quasi unanime, cadres compris. Un groupe théâtral des jeunesses socialistes joue des pièces révolutionnaires. On déclame les chansons de Monthéus. Chaque jour, derrière les drapeaux rouges déployés, un défilé se forme à Rosières et s'ébranle en direction de Saint-Florent. (...) C'est dans la région de Saint-Florent que la grève fut la plus longue. Le travail ne reprend qu'à partir du 11 juin. L'âpreté de la répression patronale fut à la mesure de la détermination ouvrière. Les directeurs d'usine métallurgique tiennent une réunion à la chambre de commerce le 22 mai. (...) Il est décidé la fermeture des usines, le réembauchage individuel, le rejet des éléments perturbateurs. Les révocations sont nombreuses - 8% du personnel à Rosières -. Une cinquantaine d'ouvriers, non seulement perdent leur travail, mais du jour au lendemain sont expulsés de leur logement (...). Les révoqués ne purent retrouver du travail dans la région. <sup>19</sup>"

Le souvenir de ces journées a très certainement pesé dans les décisions ultérieures de recrutement. Le recours à des travailleurs étrangers, contraints par leur statut juridique d'être plus dociles que des ouvriers français -tout en étant souvent moins familiarisés avec l'action syndicale et politique- peut alors apparaître comme une réponse au développement du mouvement ouvrier qui menace l'édifice paternaliste. De plus leur présence permet souvent d'exercer une pression à la baisse sur les salaires.

Ces étrangers seront à Rosières des Polonais. Il y a là d'abord l'effet d'un phénomène qui dépasse le cadre de Rosières. Il est alors facile de se procurer de la main d'oeuvre polonaise. L'état français, en liaison avec les grandes entreprises, cherche en effet au lendemain de la guerre à mettre en place un dispositif permettant de faire face au besoins de main d'oeuvre du pays. Les sources traditionnelles de main d'oeuvre étrangère que sont les pays frontaliers ne suffisent plus à répondre à des besoins croissants. Le recours à une immigration plus lointaine s'avère nécessaire. La Pologne va rapidement faire l'objet d'un

---

<sup>18</sup>M. Pigenet opus cité

<sup>19</sup> M. et P. Pigenet, R. Rygiel, M. Picard: *Terre de lutttes, les précurseurs (1848-1939)*, Éditions sociales, Paris, 1977, 222 pages

intérêt particulier en raison de la faiblesse de l'État polonais. État récent, dépendant politiquement et économiquement de la France, l'État polonais a un impérieux besoin de trouver une terre d'émigration pour une partie de ses ressortissants. "La balance n'est pas égale<sup>20</sup>". Cela permet qu'en 1919 soit "adoptée et signée à la hâte [une convention] rédigée et imposée par la France (...) <sup>21</sup>", qui règle à son avantage les modalités de l'immigration polonaise en France. Elle permettra aux organismes de recrutement de main d'œuvre polonaise d'avoir les mains libres et d'installer des centres de recrutement qu'ils contrôlent en Pologne. Il est alors facile pour une entreprise française de se fournir en quantité en main d'œuvre polonaise par l'intermédiaire de la puissante Société Générale d'Immigration.

De plus, le fervent catholicisme de cette population, qui la différencie des Nord-Africains ou des Russes, peut paraître le garant de sa moralité et de sa malléabilité. L'argument a du peser. Les entreprises Rosières sont en effet fort soucieuses de la religion de leur personnel. Ainsi, l'église de Rosières, inaugurée par l'archevêque de Bourges, a été construite grâce aux dons d'une héritière de Jules Roussel. De même la compagnie négocie longtemps pour obtenir, ce qui est fait en 1912, que le hameau de Rosières soit désormais constitué en paroisse autonome; le hameau dispose alors d'un prêtre à demeure<sup>22</sup>.

De même, la forte fécondité de cette population ne peut qu'être vue avec faveur par une entreprise qui, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et durant tout l'Entre-deux-guerres encourage la natalité. Le patron de l'entreprise, Louis Magdalénat, membre de l'Union des Sociétés de Secours Mutuel du Cher, ne manque pas une occasion de se prononcer en faveur de l'allocation familiale qui, "assurera la vie des enfants leur ouvrira [des] garderies, je n'ose dire [des] crèches, car la mère ne doit pas quitter les tout-petits<sup>23</sup>".

### **III Ubi bene ubi patria**

Le fait que l'embauche de travailleurs polonais ait pu offrir de nombreux avantages aux yeux des dirigeants de l'entreprise ne suffit pas à rendre compte de la présence d'une colonie polonaise à Rosières: encore fallait-il qu'un nombre suffisant d'immigrants polonais acceptent de se rendre à Rosières et d'y rester.

Comprendre l'arrivée à Rosières, du point de vue de l'immigrant, c'est en fait comprendre ce qui l'a poussé à tenter sa chance en France. Presque tous en effet, du fait des modalités de leur recrutement, ont choisi d'aller en France mais n'ont pas choisi le lieu ni la nature de leur premier emploi; les travailleurs recrutés par l'intermédiaire des organisations françaises implantées en Pologne -l'essentiel de ceux qui arrivent à Rosières- sont ensuite affectés en fonction des demandes et des besoins des entreprises françaises.

---

<sup>20</sup> Janine Ponty: *Les travailleurs polonais en France*, Thèse d'état (histoire), Paris I, 1985, dact., 3 volumes

<sup>21</sup> J. Ponty, opus cité

<sup>22</sup> Chanoine Henri Marquet: *Lunery et Rosières des origines à nos jours*, Laboureur, Issoudun, 1934

<sup>23</sup> *Mutualité familiale du Cher*, juillet septembre 1934, n°10

Nous sommes donc renvoyés aux causes de l'immigration polonaise en France, que nous décrirons brièvement en nous appuyant sur les travaux de Madame Janine Ponty<sup>24</sup>. La Pologne en 1920 est un pays pauvre, en partie ruiné par la guerre, qui à l'est, du fait de la révolution russe, se prolonge jusqu'en 1921. Un fort essor démographique, un afflux de rapatriés - prisonniers de guerre ou membres de la Polonia rentrés au pays lorsque celui-ci a recouvré son indépendance- concourent à former un surplus d'hommes que ne peut absorber une économie pauvre à dominante agricole. Pour beaucoup d'habitants des villes cela signifie des périodes de chômage plus ou moins longues et une subsistance difficile. Dans les campagnes la situation de nombreuses familles possédant trop de fils et pas assez de terres est également critique, de même que celles des journaliers et salariés agricoles. L'émigration de tout ou partie de la famille est un palliatif possible; en milieu rural le départ d'un fils, ou d'une fille, permet souvent de soulager l'exploitation familiale d'une partie de ses charges et parfois, par l'envoi de devises, de lui assurer un complément de ressources.

Pour tous ceux qui songent au départ la solution française est sans doute la plus tentante. Les régions qui accueillaient traditionnellement l'émigration polonaise ne sont plus des destinations très attractives, ni même parfois possibles; les États-Unis adoptent, au début des années vingt, des lois visant à restreindre l'immigration, surtout celle en provenance des pays slaves; l'Allemagne, en proie à de sérieuses difficultés économiques, n'est plus un pays d'immigration. La France au contraire recrute directement en Pologne. Le départ pour la France, plus facile alors qu'un départ pour l'Australie ou le Canada, est une solution qui présente d'autant plus d'attraits que les autres possibilités sont peu nombreuses. Les candidats au départ se pressent dans les centres de recrutement.

Certains, après avoir été examinés sous toutes les coutures dans un centre de recrutement installé en Pologne, reçoivent un contrat de travail qui les lie à une ferme du Bassin Parisien, ou à une compagnie minière, ou, parfois, à Rosières. Ces derniers, après un long et pénible voyage en train ou en bateau, parfois accompagnés de leur familles, le plus souvent seuls, arrivent alors à Rosières. Beaucoup, oiseaux de passage, y resteront peu [cf. Tableau 2]<sup>25</sup>.

---

<sup>24</sup>Janine Ponty: *Les travailleurs polonais en France*, Thèse d'État (Histoire), Paris I, 1985, dact., 3 volumes. Une version abrégée est parue sous le titre *Polonais méconnus, histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1988.

<sup>25</sup>Le fichier du personnel des entreprises Rosières permet de recenser plus de 3000 entrées de travailleurs polonais entre 1922 et 1939. Nous avons saisi ces fiches sur ordinateur, constituant ainsi une base de données dont l'exploitation permet de produire les données présentées dans ce tableau.



Tableau 2

Durée d'emploi à l'usine des travailleurs polonais de sexe masculin recrutés par Rosières  
entre 1922 et 1939

durée	effectifs	en %
moins d' un mois	465	17,51
1 à 2 mois	291	10,96
2 à 3 mois	259	9,76
3 à 6 mois	457	17,21
6 à 9 mois	184	6,93
9 à 12 mois	95	3,58
<b>moins d'un an</b>	<b>1751</b>	<b>65,95</b>
12 à 18 mois	390	14,69
18 mois à 2 ans	94	3,54
2 à 3 ans	90	3,39
3 à 4 ans	68	2,56
4 à 5 ans	53	2,00
5 à 10 ans	122	4,60
10 à 15 ans	32	1,21
plus de 15	55	2,07
total	2655	100,00
réponses inconnues	80	2,93
population	2735	100,00

Deux tiers des Polonais recrutés par Rosières travaillent moins d'un an pour l'entreprise, près de 30% moins de deux mois. S'installer à Rosières apparaît alors comme le choix d'une minorité. C'est cependant ce choix - fait tout de même par plusieurs centaines d'individus dont beaucoup sont accompagnés ou rejoints par leurs familles- qui, assurant la présence d'un noyau stable de plusieurs dizaines de familles, garantit la pérennité de la présence polonaise à Rosières en permettant le succès de la politique de recrutement mené par l'entreprise. L'importance de ce point est prouvée par l'échec des précédentes tentatives de recrutement. Ce que le commissaire spécial nomme l'impossibilité des Russes et des Portugais à s'"adapter au travail de fonderie" recouvre l'impossibilité d'en retenir un nombre suffisant pour que le recrutement de cette main d'oeuvre soit rentable, plus que l'incapacité de ces travailleurs -du fait d'une inaptitude physique ou technique- à assurer les travaux de la fonderie. C'est en tout cas peu douteux dans le cas des Portugais. En effet l'usine utilise durant la guerre une main d'oeuvre portugaise mise à sa disposition par l'administration sans que cela entraîne de sa part de réclamation sur l'impossibilité d'utiliser une telle main d'oeuvre; si d'ailleurs celle-ci n'avait pas donné satisfaction sur ce point, il est douteux que l'usine ait songé après guerre à y faire appel à nouveau.

Pour comprendre la présence de cette population polonaise à Rosières, il est donc vital de comprendre pourquoi, parmi les travailleurs polonais arrivés à Rosières, il s'en est trouvé un nombre important -plus important semble-t-il que parmi les représentants d'autres immigrations- pour rester aux conditions qui leurs sont faites, c'est à dire pour effectuer le travail pénible et maigrement rémunéré de la moulerie ou de l'émaillage.

Un premier élément de réponse est qu'il leur est difficile de trouver mieux ailleurs. Dépourvus de capitaux, souvent de qualification professionnelle, soumis à une réglementation qui limite de plus en plus leur liberté de mouvement<sup>26</sup>, représentants d'une nouvelle immigration; donc pouvant difficilement trouver refuge dans un secteur plus prometteur qui serait dominé par leur compatriotes -contrairement par exemple à beaucoup de Portugais et d'Italiens, qui sont alors nombreux dans le département à travailler dans le secteur du bâtiment, pour lequel ils disposent d'une qualification et où l'on trouve certains de leurs compatriotes devenus entrepreneurs- ils n'ont guère comme autre possibilité d'emploi que le travail dans les fermes, souvent plus pénible encore, ou la mine, qui offre peu d'attrait pour ceux qui ne sont pas mineurs de profession.

Les alternatives au travail à Rosières sont donc pour les Polonais sans doute moins nombreuses et moins attirantes que celles qui s'offrent à des représentants d'autres immigrations. Surtout elles supposent plus fréquemment dans leur cas, au moins dans les années vingt, qu'ils quittent la région; il n'existe pas en effet localement d'emplois que des Polonais puissent occuper qui soient susceptibles d'être plus attractifs: c'est à dire qui offrent une meilleure rémunération ou l'espoir d'une promotion sociale, ou bien qui soient moins pénibles. Cela impose à celui qui veut partir un second déplacement important que les familles, le cas des célibataires étant différent, sont sans doute peu pressées d'opérer.

Les Polonais qui s'installent à Rosières ne le font cependant pas simplement parcequ'ils ont moins que d'autres la possibilité de trouver mieux ailleurs. Il leur reste la possibilité de rentrer en Pologne, ou d'émigrer à nouveau -possibilité bien réelle parceque souvent réalisée- et si beaucoup ne le font pas, c'est, je crois, parce que la situation qui leur est faite offre, à leurs yeux, un certain nombre d'avantages. Beaucoup viennent, s'il faut en croire la quasi totalité des témoignages recueillis, "en pensant rester deux ans, trois ans, se faire un pécule, acheter de la terre, pour pouvoir rentrer<sup>27</sup>". En cela ils ne diffèrent pas de la plupart des émigrants polonais de la période. Janine Ponty note ainsi que : "dans la mentalité polonaise, aucun départ d'ouvrier n'est jamais définitif.<sup>28</sup>"

Or, être mouleur ou émailleur à Rosières permet d'espérer pouvoir réaliser ce but. Du fait des avantages consentis par la compagnie à ses ouvriers, particulièrement lorsqu'ils sont chargés de famille -logement bon marché, usage d'un jardin, possibilité de se fournir à bon marché à la coopérative de consommation, en fait économat déguisé, chauffage gratuit- il est possible de minimiser les dépenses. De plus, payés un peu plus que de simples manœuvres, et surtout payés à la tâche, ils peuvent espérer augmenter leurs revenus en intensifiant leur travail, ce dont ils ne se privent pas. Lors des entretiens avec des contemporains de cette époque, revient souvent le souvenir de ces ouvriers polonais qui :

---

<sup>26</sup>Voir à ce sujet J.C. Bonnet: *Les pouvoirs publics et l'immigration dans l'Entre-deux-guerres*, Thèse de troisième cycle, Publications du centre Pierre Léon, Lyon, 1974

<sup>27</sup> Entretien N° 9, Mme T., fille de travailleurs polonais de Rosières.

<sup>28</sup> Janine Ponty: *Les travailleurs polonais en France*, Thèse d'État (Histoire), Paris I, 1985, dact., 3 volumes.

"Alors que l'usine n'ouvrait ses portes qu'à 7 heures, (...) sautaient par dessus le mur, des fois à 2 heures du matin pour aller préparer leur sable. Comprenez, ils étaient payés à la tâche et ils voulaient gagner de l'argent et rentrer en Pologne<sup>29</sup>".

Enfin, la situation de la cité, véritable "usine à la campagne<sup>30</sup>", permet, au prix d'une mobilisation intensive de la force de travail familiale, de compléter les revenus familiaux par des activités de cueillette -fruits et champignons "du bois", glanage- et/ou de s'assurer d'un revenu supplémentaire en prenant part aux travaux agricoles dans les fermes de la région. M. S. évoque ainsi son père :

"Il travaillait dans les fermes. Quand il était du matin, il prenait à 5 heures il finissait à 13 heures, et l'après midi, en guise de repos, il allait dans une ferme avoisinante faire la moisson, quand c'était l'époque de la moisson. Il revenait à 6 heures, il prenait son repas, il allait se coucher en vitesse et il recommençait le lendemain ; et puis l'hiver il faisait du bois, jusqu'à 60 stères à deux, à la hache et à la scie, et tout ça pour gagner quatre sous.<sup>31</sup>".

Rosières, qui permet "une certaine manière de vivre, une transition entre la ferme et la ville<sup>32</sup>" dépayse moins ces ruraux qu'une grande métropole, et surtout leur permet de mettre leur expérience de ruraux au service de leur projet qui apparaît, dans ce cadre, réalisable.

Sas entre la ferme et l'usine, Rosières est aussi un sas entre la Pologne et la France. Le voisinage d'autres Polonais, l'existence d'organisations polonaises actives, dont "un club, sorte de société amicale donnant de petites fêtes et qui fonctionne en plein accord avec la direction"<sup>33</sup>, le passage parfois d'un prêtre polonais, permettent une vie sociale, en dehors de l'usine, "à la polonaise", qui limite au strict nécessaire les contacts avec l'environnement et la population "française" et, ce faisant, réduit le nombre des occasions de dévalorisation de soi et de déstabilisation que sont souvent pour l'immigré les confrontations avec la population ou les institutions locales.

La vie en communauté -on ne peut qu'être frappé par le nombre de fois ou au cours d'entretiens il est dit que les Polonais de Rosières étaient "une grande famille"- est en même temps la garantie de pouvoir bénéficier de quelques manifestations, très concrètes, de solidarité en cas de besoin; nécessité élémentaire lorsque l'on mène une vie qui, plus encore que celle des membres des classes populaires françaises, est placée sous le signe de l'insécurité et de la peur du lendemain.

La pesante tutelle patronale a des effets du même ordre; elle limite l'exposition des travailleurs polonais à l'environnement extérieur à la cité et procure, au moins jusqu'à la crise, une certaine sécurité. L'entreprise devient en effet l'intermédiaire entre cette population et les institutions locales, l'interprète de la compagnie ainsi est présent lors de la

---

<sup>29</sup> Entretien N° 6, M. et Mme K., anciens ouvriers de Rosières d'origine polonaise.

<sup>30</sup> Michel Pigenet: "**Rosières, l'usine et le village**", *Le Mouvement social* n° 119, avril-juin 1982.

<sup>31</sup> Entretien n° 12, M. S., fils d'un ancien ouvrier polonais de Rosières.

<sup>32</sup> Christian Lamy: "**Mémoires d'entreprise**", in André Gueslin opus cité p 244

<sup>33</sup> rapport du préfet du Cher au ministre de l'Intérieur, 9 mai 1925 A. D Cher 25 M 181

quasi totalité des mariages polonais célébrés à Lunery et signe souvent le registre en qualité de témoin. S'il se produit un cas grave ou délicat la direction de l'entreprise peut intervenir directement. Ainsi, en juillet 1929, Dmytro M. fait l'objet d'un arrêté d'expulsion. A la suite d'une rixe, il avait été condamné à 4 mois de prison. Il sort de prison le 8 août 1929. Le 12 août, M. Bernard, directeur des usines Rosières, écrit à la préfecture, mettant en avant le fait que la femme de l'ouvrier incriminé s'est blessée à l'atelier, le 3 août. Il demande et obtient un report de l'arrêté d'expulsion. Le 3 septembre 1929 une nouvelle lettre est envoyée à la préfecture. Nous en donnons un large extrait ci-dessous:

"Mme M. vient de sortir de l'hôtel Dieu, mais n'est pas complètement guérie et a besoin d'une convalescence. Nous avons recours à votre grande obligeance pour vous prier de bien vouloir surseoir à nouveau à l'expulsion de notre ouvrier. De plus, nous nous permettons de solliciter l'annulation complète de cet arrêté. M. est en effet un bon ouvrier, et nous nous engageons à le conserver et à assurer, pour lui et sa famille le travail et le logement nécessaires (...) Dans la bagarre à laquelle il a été condamné, les torts étaient réciproques. (...) De plus vous n'ignorez pas, Monsieur le préfet, les difficultés que nous avons à nous procurer de la main d'oeuvre étrangère pour laquelle nous faisons des sacrifices considérables, et lorsque des ouvriers nous donnent satisfaction, nous faisons l'impossible pour les garder"<sup>34</sup>.

Cette dernière intervention n'aboutira pas. Cette famille devra quitter Rosières le premier octobre 1929. Il faut se garder cependant de conclure à l'inefficacité de la protection accordée par l'entreprise. Elle a pu obtenir un délai de plusieurs mois, ce qui est exceptionnel alors lorsqu'une procédure d'expulsion est engagée.

Enfin, si la situation de ces travailleurs, effectuant un travail pénible, gagnant peu, soumis à l'arbitraire patronal -en effet, "La direction a organisé un service discret de surveillance et tout étranger qui se signale par une attitude politique est aussitôt renvoyé"<sup>35</sup>.- peut nous paraître peu enviable, elle apparaissait à certains, venant d'un pays pauvre, en partie dévasté par la guerre, "qui ont vraiment connu la misère"<sup>36</sup>, comme une amélioration notable de leur sort. Un logement moderne<sup>37</sup>, un bout de jardin, un salaire qui permet au moins de faire bombance les jours de paye, une relative sécurité -au moins jusqu'à la crise- sont sans doute pour beaucoup un luxe. Et le contrat tacite qui permet d'obtenir la protection de l'entreprise en échange de la soumission à ses normes est sans doute jugé acceptable par beaucoup, qui savent le prix d'une telle protection pour une famille immigrée à qui le moindre accident, une maladie un peu longue, peuvent faire perdre tout ce qui avait été péniblement accumulé.

---

<sup>34</sup> A. D Cher 25 M 224

<sup>35</sup> A. D Cher 25 M 181

<sup>36</sup>Entretien n° 13, Madame P., fille d'ouvriers polonais de Rosières.

<sup>37</sup>Pour une description précise de l'habitat de la cité ouvrière voir Geneviève Bailly: "**Rosières, un bourg né de la métallurgie**", extrait des actes du centième congrès des sociétés savantes tenu à Paris 1975, Bibliothèque nationale, Paris, 1977

L' exemple de Rosières, outre son intérêt pour l'histoire locale, permet de mieux comprendre les spécialisations professionnelles ou sectorielles qui caractérisent les immigrations de la période et en particulier l'immigration polonaise. L'emploi de la main d'oeuvre polonaise naît à Rosières de la rencontre -dans un contexte politique et économique général qui facilite le recours à la main d'oeuvre polonaise- d'une stratégie d'entreprise -en partie dictée par les caractéristiques de l'entreprise et de son environnement- qui rend le recours à la main d'oeuvre polonaise attrayante et des stratégies des migrants qu'une histoire et une origine similaire rendent souvent proches<sup>38</sup>; ceux-ci, moins susceptibles sans doute que les représentants d'autres immigrations de trouver ailleurs une meilleure position, plus à même que certains de tirer parti de la situation qui leur est faite, ayant sans doute aussi plus besoin que d'autres d'une transition avant leur entrée véritable dans la société française, ont plus de chances d' accepter -et seront de fait plus nombreux à accepter- les conditions qui leur sont faites. Dès lors qu'un nombre important des Polonais passant par Rosières accepte de rester est garantie tout à fois le succès de la politique de recrutement de l'entreprise et sa continuité, au moins durant la période de croissance, et donc la pérennité de la présence polonaise à Rosières. Ce n'est donc pas un hasard si en France, et le Cher n' échappe pas à la règle -nous pensons ici aux établissements Poliet et Chausson de Beffes, voire aux Établissements Labbé de Saint-Florent- les entreprises d'un type proche de celui de Rosières ont recours souvent alors à la main d'oeuvre polonaise lorsqu'elles ont besoin de main d'oeuvre étrangère, avant bien souvent que les Algériens ne leur succèdent en ces lieux<sup>39</sup>.

---

<sup>38</sup>Il est particulièrement clair ici que l' interprétation proposée, si elle a le mérite de la cohérence et rend compte de l'ensemble des données à ce jour connues, est fragile parcequ'un certain nombre des arguments qui la structurent ne sont que des hypothèses s'appuyant sur des indices modestes; ainsi on ne peut en toute rigueur déduire de ce que nombre des individus rencontrés aient affirmé qu'eux ou leurs parents sont partis avec le projet de rentrer au pays fortune faite que la plupart étaient alors animés de cette volonté, outre que la population rencontrée ne peut pas être représentative de la population d' alors, il est impossible par le seul moyen de l' entretien de faire la part du rêve, de la vraie volonté s'accompagnant de pratiques clairement orientées, ou du fantasme dans ce désir de retour. Il serait possible de prendre d'autres exemples, nous nous en tiendrons cependant là, cette remarque n'a d'autre fonction que de préciser que l'interprétation proposée, comme toute interprétation historique, n'est que la meilleure possible aujourd'hui et non la reconstitution de ce qui s'est passé.

<sup>39</sup>La substitution de la main d'oeuvre algérienne à la main d'oeuvre polonaise est, dès la fin des années trente dans certains cas, un phénomène frappant, le registre du personnel des fours à chaux de Lunery en porte la trace, à Rosières le phénomène sera un peu plus tardif.